

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'APTS appelle le Conseil du trésor à rendre justice aux femmes lésées dans leur droit à l'équité salariale

Longueuil, le 9 mars 2018 – Il est plus que temps de convenir d'un règlement sur le maintien de l'équité salariale. Au lendemain de la Journée internationale des femmes, et huit ans après le dépôt des plaintes au nom de plusieurs dizaines de milliers de femmes travaillant dans le secteur public, le gouvernement du Québec tarde toujours à reconnaître la discrimination salariale qu'elles subissent. L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), un des syndicats qui les représentent, rencontrera le Conseil du trésor (CT) le 16 mars prochain pour lui rappeler ses obligations en vertu de la Loi sur l'équité salariale.

« Des plaintes ont été déposées en 2011, à la suite de l'évaluation des emplois faite par l'employeur en 2010, ce qui signifie que la discrimination salariale perdure depuis tout ce temps, commente la présidente de l'APTS, Carole Dubé. Le CT doit impérativement confier à ses négociateurs des mandats clairs pour parvenir à un règlement dans les meilleurs délais. »

« Si le gouvernement a été capable d'offrir un rattrapage de 500 millions de dollars aux médecins spécialistes, il devrait être en mesure de reconnaître, tel que le prévoit la Loi sur l'équité salariale, la valeur du travail des autres catégories d'emplois du secteur de la santé et des services sociaux, qui sont à prédominance féminine », poursuit-elle.

La démarche de conciliation avec le CT ayant abouti à une impasse, l'APTS s'en est retiré en juillet 2017. Depuis septembre dernier, le syndicat a multiplié ses interventions dans le but d'obtenir une reprise des travaux et une entente de règlement. Les représentants du CT ont fait savoir qu'ils ne disposaient pas des mandats nécessaires à la conclusion du dossier. L'APTS espère qu'à l'occasion de la rencontre de la semaine prochaine, le CT annoncera qu'il est prêt à s'engager dans une nouvelle voie, dans le respect des droits des femmes.

À propos de l'APTS

Avec 52 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :
Chantal Mantha, conseillère en communication
Téléphone : 514.236.9287 (cell.)